MP/SS

IVRY S/SEINE

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

RUE SAINT-JUST (V.C)
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris rue Saint-Just par la société par la société SPAC – 76 avenue du Général De Gaulle – 92230 Gennevilliers agissant pour le compte de GRDF – 6 rue de la liberté – 93500 Pantin (modernisation du réseau gaz),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Saint-Just** à compter du **26 mars 2024** à **8 heures 30** jusqu'au **26 avril 2024** à **16 heures 30 :**

- **Neutralisation du stationnement** entre les n°s10 et 14,
- **Neutralisation du trottoir côté impair sur le tronçon compris entre les rues Auguste Pioline et Pierre Guignois :** les piétons seront déviés sur le trottoir opposé par les traversées existantes,
- **Neutralisation partielle du trottoir** au droit des n°s16/16 bis : le cheminement des piétons sera maintenu,
- **Neutralisation successive de chacune des voies de circulation : la circulation alternée** sera gérée par hommes trafic avec piquet K10,
- **Limitation de vitesse à 30 km/h.**

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

IVRY S/SEINE

Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- Monsieur le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry s/Seine,
- LA POSTE - d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société SPAC – 76-78 avenue du Général De Gaule – 92230 Gennevilliers.

FAIT EN MAIRIE, LE 13 MAR. 2024

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE N° 283 Val-de-Marne

PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE 14 MAR. 2024

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE N° 283 Val-de-Marne

Nathalie Leberthon